

# Ardèche

**DÉCHETS VERTS /** Utiliser les déchets verts générés par la collectivité pour réaliser du compost à des fins agricoles : tel est le projet de la communauté de communes Rhône Crussol, accompagnée à cet effet par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.



## Le cercle vertueux du co-compostage

**É**leveur bovin viande à Boffres, Philippe Cros utilise du compost pour amender les sols de ses prairies. Le Gaec de Trapier est quasiment autonome pour nourrir ses 65 limousines, « *sauf en paille. Nous sommes contraints d'en acheter, que ce soit pour les litières ou pour les mélanger au fumier et obtenir du compost* », explique-t-il. Le projet de co-compostage des déchets verts porté par Rhône Crussol ? « *Il pourrait être intéressant pour remplacer les achats de paille* ». Et réduire ainsi les coûts de l'exploitation.

### Vous avez dit « co-compostage » ?

Le principe est tout simple : la communauté de communes collecte ses déchets verts (issus des tontes de pelouses, tailles d'arbres et de haies), ils sont ensuite stockés puis broyés sur une plateforme dédiée avant d'être transportés vers les différentes exploitations agricoles adhérentes à la démarche. Le tout étant à la charge de la collectivité. Une fois livré en broyat de déchets verts et après retour des analyses, les agriculteurs peuvent réaliser le co-compostage

des déchets verts en les mélangeant avec le fumier et les effluents d'élevage. « *Une opération que nous pouvons réaliser grâce au retourneur d'andain de la Cuma locale Terre avenir Ardèche Drôme, mutualisé entre tous les agriculteurs adhérents* », explique Philippe Cros. Le compost ainsi obtenu est épandu sur les parcelles. « *Certains agriculteurs choisissent aussi d'utiliser les dé-*



Les déchets verts obtenus par compost peuvent être **épandus sur les parcelles**, être utilisés **en litière pour les animaux**, mais aussi en **paillage pour les vignes**.

**TROIS QUESTIONS À /** Denis Dupin, vice-président de la communauté de communes Rhône Crussol en charge du développement durable, de la Gemapi<sup>1</sup> et du plan Climat, air, énergie territorial (PCAET).

## « Réduire nos coûts et notre empreinte carbone »

### Pourquoi Rhône Crussol s'est-elle intéressée au co-compostage ?

**Denis Dupin :** « Dans le cadre de notre politique environnementale et de notre PCAET, la question de l'adaptation au changement climatique a toujours été une préoccupation majeure. Aussi, promouvoir une économie circulaire et durable fait partie de nos ambitions. J'ai moi-même travaillé dans le compostage, c'est donc une problématique qui m'interpelle. De nombreux exemples réussis de co-compostage, dans les départements voisins, nous ont confortés dans l'idée de mettre en place un tel projet chez nous. Le co-compostage s'inscrit aussi parfaitement dans le volet agricole du contrat de transition écologique (CTE) que nous venons de signer avec le Département et l'État. »

### Quel est l'intérêt pour la collectivité ?

**D.D. :** « Notre communauté de communes produit près de 4 000 t de déchets verts / an, issus des travaux de tonte, de taille des arbres et des haies, etc. Les destiner au co-compostage permet de réduire les coûts des transports, car à volume égal, lorsque les déchets verts sont broyés, on en transporte en moyenne trois fois plus que lorsqu'il est laissé à l'état brut. On économise aussi sur les trajets qui sont plus courts, les déchetteries et les exploitations se trouvant sur le même territoire. Auparavant, nous conduisions les déchets verts dans la Drôme. Cela permet non seulement de réduire les coûts liés au transport, mais également les émissions de CO<sub>2</sub>. Selon la règle « 4 pour 1 000 »<sup>2</sup>, cela

permet aussi de capter et de stocker davantage de carbone dans les sols, et donc de réduire notre empreinte carbone. C'est aussi bénéfique pour les agriculteurs du territoire : un véritable cercle vertueux ! »

### Pourquoi avoir choisi de travailler avec la Chambre d'agriculture sur cette question ?

**D.D. :** « Notre partenariat avec la Chambre d'agriculture ne date pas d'hier, et ne se limite pas au co-compostage. Comité local à l'installation (CLI), veille foncière... nous travaillons en contrat avec la Chambre depuis longtemps sur de nombreuses questions. C'est un relais précieux auprès des agriculteurs de notre territoire. Aussi la Chambre élabore-t-elle une étude de



Après retour des analyses, les agriculteurs peuvent réaliser le co-compostage des déchets verts en les **mélangeant avec le fumier et les effluents d'élevage.**

*chets verts tels quels, en litière pour les animaux ou même en paillage pour les vignes », souligne Patricia Roche, élue à la Chambre d'agriculture.*

### L'expertise de la Chambre d'agriculture, gage de sécurité

De part son expertise et sa connaissance du terrain, la Chambre d'agriculture apporte un accompagnement précieux aux collectivités qui souhaitent se lancer. « *En préalable au lancement de tout projet, nous réalisons une étude pour vérifier, du côté des agriculteurs, que la capacité à absorber les déchets verts produits par la communauté de communes est suffisante* », explique Laëtitia Boffelli, conseillère qualité de l'eau, déchets, environnement à la Chambre. Une réunion d'information a également été organisée début septembre.

Une fois le projet lancé, la Chambre effectue un bilan annuel de la qualité du broyat via des prélèvements, et propose également un suivi et des conseils sur les exploitations agricoles. « *L'objectif*

### À NOTER /

#### Rendez-vous le 21 octobre à Champis

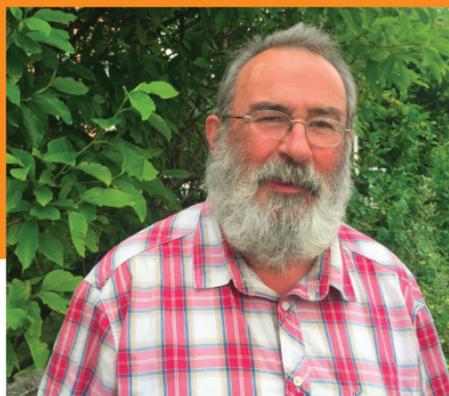
Pour plus de renseignements sur le compost à des fins agricoles, une réunion d'information et d'échanges est organisée par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche le lundi 21 octobre à 14 h à la mairie de Champis. ■

*est bien de sécuriser la collectivité autant que les agriculteurs quant à la qualité du broyat et du compost », poursuit Laëtitia Boffelli.*

### Une démarche gagnant - gagnant

« *Tout le monde est gagnant dans cette démarche, affiche Patricia Roche. Les agriculteurs d'un côté, qui peuvent utiliser les déchets verts compostés comme engrais, ou tout simplement bruts comme de la paille ; la collectivité de l'autre, en réduisant ses dépenses et ses émissions de CO<sub>2</sub>. Et d'ajouter : Nous espérons que cela puisse faire effet boule de neige, et que d'autres collectivités lancent à leur tour des projets de co-compostage !* » ■

M.C.



**Denis Dupin.**

faisabilité pour notre projet de création d'une plateforme de co-compostage, et apporte son expertise sur la question. Si le projet est mis en œuvre, elle assurera également le suivi de la qualité du broyat. Notre partenariat fonctionne très bien. » ■

#### Propos recueillis par Mylène Coste

1. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
2. Selon cette règle, augmenter la matière organique des sols agricoles chaque année de 4 g pour 1 000 g de CO<sub>2</sub> à l'échelle mondiale permettrait de compenser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre produites en un an.

### DAVÉZIEUX /

#### La Chambre d'agriculture au congrès des maires

Venez rencontrer la Chambre d'agriculture sur son stand, lors du congrès des maires organisé le **24 octobre à Davézieux !** Partenaire permanent pour les collectivités locales, la Chambre met son expertise et sa connaissance du territoire à leur service : accompagnement à la création d'entreprises agricoles, valorisation des produits et savoir-faire locaux, gestion du foncier agricole, préservation de la qualité de l'eau et de l'espace... Elle est un partenaire de proximité sur de nombreux sujets. ■